

**Décision portant désignation
en application de l'article R. 226-5
du code de justice administrative**

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX,

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 226-5 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Les membres des services du greffe dont les noms suivent, sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience et exécuter les actes de procédure à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- Mme Sarah CASTAIN, adjoint administratif,
- Mme Sandrine FERMIN, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- M. Yoann JAMEAU, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Carine LALITTE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Marjorie LEMAIRE, adjoint administratif,
- M. Arnaud PONTACQ, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Mme Chirine POTTIER, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Hélène MALO, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Mme Lucie SIXDENIERS, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Marion VUILLERMET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2022

La Présidente.



Cécile MARILLER